



Nouv'Ailes Spécial Tracté

Édition n° 8 - mars 2023



Les beaux jours arrivent et l'activité Tracté a certainement déjà repris dans votre club. La version 2023 du dossier Tracté peut vous aider à pratiquer en toute sécurité.

N'oubliez pas de déclarer vos sites sur votre intranet pour bénéficier de l'assurance fédérale « terrain » et à la [D.S.A.C.](#) (direction de la sécurité de l'aviation civile) par l'intermédiaire du [correspondant des Espaces Aériens](#) de votre ligue.

N'hésitez pas à [nous contacter](#) pour enrichir les projets du Tracté avec vos idées.

Bonne lecture à toutes et à tous, et bons vols, en sécurité.

Gilbert Véber, président de la commission Tracté.

Dossier Tracté 2023

Fruit d'un long de travail avec tous les acteurs concernés, le [dossier Tracté 2023](#) a été validé par le Comité directeur de la fédération en février. Ce document largement enrichi fait référence pour l'activité Tracté en France.

Pour vous faciliter sa lecture, les modifications ont été surlignées en **jaune.**

Bonne lecture à tous !

Alerte sécurité sur treuil dévidoir ELADIA

Une usure anormale de la vis maintenant le rouleau supérieur de la boîte de guidage du trancannage a été constatée en club. Cette usure peut amener la rupture de la vis et, par enchaînement, la rupture potentielle du câble. Il est demandé aux possesseurs de ce type de treuil de vérifier ce point dès que possible.

Pour plus d'information, veuillez consulter ce [document](#).

Aide à la formation

Trois aides sont possibles pour faciliter le financement des formations de treilleurs.

FORMATION INITIALE

❶ chaque nouvelle qualification est aidée à hauteur de 100 €. La procédure est la suivante:

- mi octobre, le RRT donne la liste des qualifiés issue du rapport de ligue (à trouver sur l'intranet de la ligue, onglet « Remorqué/Tracté ») et le transmet au RRF après validation auprès des clubs.
- le RRF transmet la liste à la commission Formation.
- la ligue reçoit la subvention et effectue le reversement selon la répartition du RRT.

Si besoin, un club non organisateur reverse la subvention au club organisateur.

❷ la seconde concerne la formation au PSC1, nécessaire pour entrer en formation de treilleur. Elle est accessible via l'onglet « Subvention » de l'intranet de votre structure par l'action « Voler mieux », catégorie « 01 - Actions gestion des risques ».

FORMATION CONTINUE

❸ la troisième aide possible concerne la **formation continue** des treilleurs qualifiés (et pilotes treuillés) ; elle est accessible également via l'onglet « Subvention » de l'intranet de votre structure par l'action « Voler mieux », catégorie « 08 - Treuiller mieux ».

Mise en garde : tracter un pilote au bout d'une corde, à la main

Tracter un pilote, à fortiori débutant, au bout d'une corde mue par des personnes n'est pas anodin et peut conduire à des accidents (décrochage, verrouillage, etc.) si cette pratique n'est pas parfaitement maîtrisée. C'est la raison pour laquelle, la FFVL impose que ces sessions soient encadrées par un treilleur qualifié. Sinon, l'activité ne sera pas couverte par l'assurance fédérale en cas d'accident.

R.N.T., les 7 et 8 octobre 2023 à Cabanac

Le **CDVL 33** continue de travailler avec les **clubs régionaux** et la commission Tracté pour nous organiser une belle rencontre des acteurs du Tracté (R.N.T.) le **samedi 7 et le dimanche 8 octobre 2023** sur le site de Cabanac (Gironde). Réservez dès à présent ce week-end sur votre agenda !

À suivre dans les prochaines éditions et tout au long de l'année 2023.

[Pour mémoire, retrouvez ici le R.N.T. 2018](#)

Convention de prêt de treuil entre structures

Vous êtes parfois amenés à prêter votre treuil à un autre club. Pour vous aider, la commission Tracté vous propose un modèle de convention téléchargeable [ici](#) ou rendez-vous à la page [Sources Documentaires](#) du Tracté, paragraphe « Documents techniques et usages ».